



# Procès-verbal du Conseil municipal

## Séance du 9 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet,

Le Conseil municipal de la commune de MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU s'est réuni à la salle des fêtes de Montferrand-le-Château après convocation légale du Conseil municipal le 03/07/2024, sous la présidence de M. Michel GAILLOT pour la session ordinaire du mois de juillet.

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 12/07/2024.

### 19 membres en exercice.

**16 Présents :** M. Gaillot, R. Giancarlo, L. Bernard, B. Tavernier, F. Falque, I. Jacquinot, J-M. Lallement, D. Bonzon, L. Grosjean, S. Equoy Hutin, M. Jacquinot, B. Malloire, M. Joveneau, O. Schermann, M. Cottiny, P. Duchézeau.

**16 Ayant pris part au vote :** M. Gaillot, R. Giancarlo, L. Bernard, B. Tavernier, F. Falque, I. Jacquinot, J-M. Lallement, D. Bonzon, L. Grosjean, S. Equoy Hutin, M. Jacquinot, B. Malloire, M. Joveneau, O. Schermann, M. Cottiny, P. Duchézeau.

**1 Ayant donné procuration :** L. Brady (procuration à M. Gaillot).

**2 Absents :** A. Humbert, D. Hournon.

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet « Mairie et multi-accueil » par M. Machurey.
2. Signature du bail emphytéotique avec la Compagnie des Eaux Vives de Montferrand pour le projet de microcentrale hydroélectrique sur un terrain communal, fixation de la redevance et la durée.
3. Renouvellement de la convention avec l'Arche de Ploum.
4. Questions diverses.

---

M. Régis Giancarlo a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 « abstentions » ; 17 voix « pour ».

M. le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent formuler des remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal précédent.

M. Lallement fait remarquer que ses commentaires sur l'embauche d'une ATSEM n'ont pas été indiqués dans le compte-rendu du dernier conseil municipal ainsi que sa remarque précisant qu'il était le seul à avoir participé à l'assemblée générale de l'association jeunesse et culture.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 juin 2024 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Vote : 0 voix « contre » ; 2 « abstention » ; 15 voix « pour ».

## **1. Présentation du projet « Mairie et multi-accueil » par M. Machurey.**

---

M. Gaillot accueille M. Machurey, maître d'œuvre du projet « Mairie et multi-accueil » venu présenter au conseil municipal l'avant-projet sommaire.

A l'issue de la présentation, M. Gaillot remercie M. Machurey pour cette présentation et poursuit la séance.

## **2. Signature du bail emphytéotique avec la Compagnie des Eaux Vives de Montferrand pour le projet de microcentrale hydroélectrique sur un terrain communal, fixation de la redevance et la durée.**

---

M. Gaillot rappelle que cette délibération a été reportée lors du dernier conseil municipal.

Mme Bernard présente le dossier et rappelle que les frais notariaux de signature du bail sont pris en charge en totalité par la société « Les Eaux Vives de Montferrand ».

Sur la base de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique signée entre la commune de Montferrand-le-Château et « Les Eaux Vives de Montferrand » le 21 mars 2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier le projet de microcentrale hydroélectrique à la société « Les Eaux Vives de Montferrand » sur les parcelles cadastrées 716 et 1836 et 1839, suite à la division cadastrale des parcelles 1313 et 1314 réalisée en 2023.

- Décide de mandater M le Maire pour signer le bail emphytéotique avec la société « Les Eaux Vives de Montferrand » pour une durée de 99 ans et pour une redevance annuelle dont le montant sera proportionnel au chiffre d'affaires de vente HT d'électricité réalisé par l'année civile précédente par l'emphytéote est calculée comme suit :

- année précédant l'entrée en production : cinq euros

- 1ère année de la production : 8% du CA HT ou 5700 euros x 0.5 x N/12 ;

N étant le nombre de mois de fonctionnement du mois du démarrage au mois de décembre. Le montant le plus élevé sera retenu.

- années suivantes : 8% du CA annuel HT

Vote : 0 voix « contre » ; 1 « abstention » ; 16 voix « pour ».

## **3. Renouvellement de la convention avec l'Arche de Ploum.**

---

M. Giancarlo présente le dossier et rappelle l'objectif principal de cette association : réguler la population féline.

La commune doit renouveler la convention avec l'Arche de Ploum chaque année. Il s'agit d'une convention tripartite entre la commune, l'association l'Arche de Ploum et le vétérinaire de St-Vit.

M. Giancarlo rappelle le nombre d'interventions survenues en 2023 : 4 interventions rue des Ranchots et 2 interventions rue du Pont des Margots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention pour une durée d'un an entre la commune et l'Arche de Ploum.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 « abstention » ; 17 voix « pour ».

## **4. Questions diverses.**

---

Question orale de M. Duchézeau :

M. Duchézeau a été informé mi-juin d'une éventuelle fermeture du centre de soins. M. Duchézeau demande pourquoi M. le Maire n'a pas averti le conseil municipal lors du conseil du 12 juin et ce qui est prévu sur ce sujet.

M. Gaillot remercie M. Cottiny pour son implication dans la vie du centre de soins pendant 23 années. M. Gaillot dit qu'il a été informé le matin même du dernier conseil municipal et que cette information devait rester confidentielle dans un premier temps.

M. Cottiny explique qu'une réunion a eu lieu au mois de juin avec les membres du centre de soins et la décision de fermeture a été envisagée étant donné les difficultés de gestion du personnel et un résultat déficitaire en 2023.

M. Gaillot indique que deux infirmières souhaitent s'installer en tant qu'infirmières libérales. Le centre de soins

fermera le 28/07 et les infirmières libérales débuteront le 29/07, il n'y aura donc pas d'interruption de l'activité.

Les clauses du bail devront être définies afin que les infirmières libérales puissent occuper une partie du centre de soins et disposer du matériel.

M. Lallement demande la superficie des locaux.

M. Cottiny répond que le centre de soins fait au total environ 100m<sup>2</sup>.

M. Duchézeau dit que ce point aurait dû être prévu à l'ordre du jour de ce conseil.

M. Gaillot répond qu'à l'heure actuelle, la mairie ne dispose d'aucun document officiel concernant la fermeture du centre de soins et la reprise par les infirmières libérales.

## **5. Tour de table.**

---

Mme Bernard rappelle la réunion publique du 10 juillet à Grandfontaine organisée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Besançon Métropole.

Mme Bernard remercie les élus ainsi que les vétérans du foot qui ont tenu la buvette, diffusé le match et aidé au rangement lors du marché des 4 villages à Montferrand-le-Château le vendredi 5 juillet.

M. Falque indique que GBM travaille actuellement sur le projet des aires de retournement pour la collecte des déchets prévues rue du Centre, rue du Bochet et rue de la Béduque.

M. Gaillot précise que l'air de retournement prévue rue du Centre devrait être réalisée fin 2024.

M. Bonzon remercie l'association Culture et citoyenneté pour la dernière manifestation organisée.

M. Duchézeau interpelle Mme Bernard et M. Gaillot sur le tract distribué dans les boîtes aux lettres dans le cadre des élections législatives et indique que le lieu d'impression doit obligatoirement être mentionné sur les tracts.

M. Gaillot précise que les tracts ont été imprimés par le candidat lui-même.

M. Lallement demande s'il y a une réglementation sur les abris de jardins car il constate des abris de jardins avec différents matériaux et couleurs.

M. Falque répond qu'en dessous de 5m<sup>2</sup>, aucune déclaration n'est nécessaire.

M. Schermann a été interpellé par des habitants de la rue d'Avanne au sujet de trous sur les trottoirs.

M. Gaillot répond que ces trous ont été rebouchés dans la semaine.

Mme Equoy-Hutin remercie les personnes qui ont participé à la fête de la musique et dit avoir reçu des retours positifs des habitants. Elle rappelle également les manifestations à venir :

- Feux d'artifice le 13/07 à Grandfontaine,
- Mardis des rives le 20/08 : besoin de bénévoles pour l'aiguillage des véhicules, installation du matériel...
- Cinéma plein air le samedi 24/08,
- Forum des associations le 07/09.

M. Giancarlo remercie toutes les personnes qui ont tenu les bureaux de vote lors des élections législatives les 30 juin et 7 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h46.

Le secrétaire de séance,  
M. Régis Giancarlo

Le Maire de Montferrand-le-Château,  
M. Michel Gaillot

